



---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

**Séance du 13 Juin 2023**

Nombre de membres afférents au conseil syndical : 29
Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents à la séance : 20
Nombre de membres votants : 21
Date de la convocation : 07/06/2023

**Présents :**

Abergement-de-Varey : Mrs Laurent ROBERT et Phillippe DEYGOUT - délégués titulaires

Ambérieu-en-Bugey : Mrs Thierry DEROUBAIX, M Joël GUERRY et Jean-Marc RIGAUD - délégués titulaires

Ambronay : Mme Delphine DANIOU-BLANC- déléguée titulaire et Mrs Ben-Amar NASSIA et Pascal SIMON - délégués titulaires

Ambutrix : Mrs Dominique DELOFFRE, Norbert DAMIANS et Jean-Claude JOBEZ - délégués titulaires

Château-Gaillard : Mrs Jean-Pierre THIBAUD et Éric VINCONNEAU - délégués titulaires

Saint-Denis-en-Bugey : Pascal COLLIGNON, Yvon BABLON et Salvador PARINI - délégués titulaires

Saint-Rambert-en-Bugey : Mme Josiane CANARD – déléguée titulaire

Torcieu : Mme Estelle BARBARIN – déléguée titulaire, Mrs Giacomo VALERIOTI et Patrick COUPRIE – délégués titulaires

**Excusés :**

Ambérieu-en-Bugey : Christian DEBOISSIEUX pouvoir à M DEROUBAIX

Saint-Rambert-en-Bugey : Gilbert BOUCHON et Alexandre LARDAUD

**Absents :**

Abergement-de-Varey : Stéphane JUENET

Ambérieu-en-Bugey : Philippe DI PERNA

Château-Gaillard : Mme Laëtizia VIEIRA

Douvres : M. Nicolas BARRIER, Serge BAILLY et Guy BELLATON

**Secrétaire de séance : Eric VINCONNEAU**

---

**11/ GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LE STEASA ET LE SIERA POUR LES ASSURANCES**

Conformément aux articles L2113-6 et suivants du Code de la Commande Publique, des groupements de commandes peuvent être constitués entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics.

De manière à harmoniser les pratiques et les consultations, la passation du marché public de fourniture et de service pour les assurances du SIERA et du STEASA, il convient de mettre en place une convention de groupement de commande entre les deux syndicats.

Le projet de convention constitutive du groupement de commande est joint au présent projet de délibération.

En ce qui concerne le fonctionnement et les rôles de chacun des membres du groupement, ils seraient notamment répartis de la manière suivante :

→ **SIERA (coordonnateur du groupement)**

- Validation des pièces du DCE (CCAP, CCTP...) écrites l'AMO
- Envoi de la publicité
- Analyse des offres
- Attribution et notification du marché
- Gestion des éventuels avenants à intervenir
- Suivi technique des prestations lui revenant,

→ **STEASA**

- Transmettre un état prévisionnel de ses besoins quantitatifs et qualitatifs dans les délais fixés par le coordonnateur
- Exécuter son contrat : commande, vérification, réception et paiement des prestations
- Informer le coordonnateur de tout litige né à l'occasion de la passation de la consultation

Les frais de publicité seront également refacturés à parts égales entre chacun des membres du groupement.

➤ Il est proposé d'adhérer au groupement de commandes entre le SIERA et le STEASA et l'adoption de la convention constitutive de groupement désignant le SIERA comme le coordonnateur,

➤ Il est proposé d'autoriser le Président à signer la convention constitutive de groupement et toutes les pièces administratives et techniques liées à la consultation.

**Le Comité Syndical,**

Après avoir entendu l'exposé qui précède,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'adhésion du STEASA au groupement de commandes entre le SIERA et le STEASA et l'adoption de la convention constitutive de groupement désignant le SIERA comme le coordonnateur ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention constitutive de groupement et toutes les pièces administratives et techniques liées à la consultation.

Fait et délibéré le 13/06/2023

Le Président,

**Syndicat de Traitement des Eaux  
d'Ambérieu et son Agglomération**  
**STEASA**

Thierry DEROUIN

13344  
Date de réception en préfecture  
001250101839-20230615-11-2023-DE  
Date de réception préfecture : 15/06/2023